

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 28 Vendémiaire, an VII.

Témoignages rendus à Nelson par le roi et la reine de Naples, lorsqu'il entra dans le port. — Arrivée à Copenhague du citoyen Grouvelle, ministre de la république française. — Défense vigoureuse de Passwan-Oglou, renfermé dans Widdin. — Discours du citoyen Lombard (de Langres) au directoire batave, en lui remettant ses lettres de créance. — Arrivée du général Collin à Paris.

ITALIE.

De Naples, le 3^e jour complémentaire.

L'amiral Nelson est entré dans notre port avec deux vaisseaux de ligne. Le roi, la reine, & la princesse héréditaire ont témoigné le désir de le voir. Il est descendu à terre, & s'est d'abord rendu chez M. Hamilton, ministre d'Angleterre ici.

Nous y avons assez de calme, au moins apparent; mais le numéraire est d'une rareté excessive. Les préparatifs de guerre se poursuivent avec activité, quoiqu'on nos troupes soient toujours dans leurs cantonnemens.

Les troupes françaises en Italie reçoivent journellement des renforts. Plusieurs divisions se rendent par Ancône à Corfou, Céphalonique, & dans les autres isles ci-devant vénitienne & aujourd'hui françaises. On travaille à mettre ces isles dans le meilleur état de défense. Les deux vaisseaux français *Guillaume Tell* & *le Généreux*, échappés au combat du Nil, sont arrivés à Malte. Mais si on en croit des lettres arrivées de cette isle, *le Guillaume Tell* a coulé bas peu après son entrée dans le port. On est parvenu à sauver l'équipage.

De Malte, le 13 fructidor.

On vient de découvrir ici un complot qui ne tendoit à rien moins qu'au massacre de tous les républicains français qui se trouvent dans cette isle; déjà toutes les mesures étoient prises pour réaliser ce projet; & sans la précipitation de quelques conjurés qui se jetterent sur des soldats français & les massacrèrent, il est probable que l'exécution eût suivi de près ces mesures. Du moment où la mine a été éventée, on a pris toutes les précautions nécessaires, & l'on a employé les moyens de vigueur les plus propres à empêcher de nouveaux complots. Les chefs de la conjuration ont été arrêtés & condamnés à mort; quelques ex-chevaliers, dont la conduite a paru suspecte, ont été chassés de l'isle, & d'autres envoyés en France, pour y être examinés.

ESPAGNE.

De Madrid, le 13 vendémiaire.

L'ex-ambassadeur de France, Truguet, est parti hier d'ici pour l'Escorial, d'où il compte reprendre la route de France.

Son successeur continue à réussir aussi-bien dans le public qu'à la cour. Le roi le traite avec une distinction marquée. En apprenant la bataille d'Alexandrie, il lui a dit que la république française pouvoit autant que jamais compter sur son alliance. Il a donné à la même occasion

une autre preuve de l'intérêt qu'il prend à ses alliés. Le nouveau ministre de Naples, en faisant devant lui un étalage pompeux des succès de l'amiral Nelson, a excité chez le prince une impatience qu'il n'a pu dissimuler. La présence de certain prélat pouvoit encore donner de l'ombrage. On vient de l'éloigner. Il a reçu l'ordre de ne pas suivre la cour à l'Escorial. Il va, dit-on, être envoyé à Barcelonne pour y présider à une assemblée de religieux, & obtiendra sans doute en suite un évêché qui, comme tous ceux de l'Espagne, obligent à une résidence continuelle, le tiendra éloigné des lieux où séjourne la cour.

Le ministre Saavedra se rétablit, mais un peu lentement, à l'Escorial. Celui qui le supplée provisoirement, M. d'Urquijo, paroît s'être concilié la bienveillance de roi & de la reine.

Le crédit du prince de la Paix décline d'une manière sensible; il est ici dans un isolement qui augmente chaque jour. Il ne paroît pas se disposer à aller rejoindre la cour à l'Escorial, quoiqu'il y conserve, ainsi qu'à Aranjuez, une des plus agréables habitations du lieu.

L'avocat Covarruvias, récemment arrêté à Saint-Ildesonce, a été envoyé au château Saint-Antoine de la Corogne, où il sera, dit-on, enfermé pour le reste de ses jours. On ne sait pas précisément ce dont il est accusé. On présume qu'il expie des opinions en jurisprudence & en religion, qu'il avoit déjà énoncées autrefois avec beaucoup de franchise.

Les officiers généraux auxquels la cour a cru devoir donner un honorable exil, sont partis tous pour leur destination; mais les arrestations qu'on avoit annoncées n'ont pas eu & n'auront probablement pas lieu.

Plusieurs décrets nouveaux, la plupart relatifs aux finances, font une assez vive sensation dans cette capitale. La hausse des comestibles & des objets de première nécessité, donne aussi lieu à quelques mécontentemens. C'est une des suites inévitables des calamités de la guerre.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 11 vendémiaire.

Le citoyen Grouvelle, ministre de la république française, vient d'arriver dans cette résidence avec son épouse.

La récolte des grains a été si mauvaise en Portugal cette année, que d'après des lettres de plusieurs négocians de Lisbonne, on assure qu'elle ne suffiroit pas pour approvisionner ce royaume pendant six mois. Ce qui augmente encore la disette, c'est que l'empereur de Maroc, en raison de la même pénurie dans ses états, a prohibé l'export



l'ation des grains que les portugais avoient coutume d'en tirer tous les ans. Ainsi, le commerce des grains exportés du Nord en Portugal ne peut qu'être très-avantageux, & les négocians de cette ville se livrent à cette speculation avec tout le zèle que peut inspirer la certitude de la réussite.

HONGRIE.

De Semlin, le 4 vendémiaire.

On sait ici positivement que la plus grande partie de l'armée ottomane s'est retirée des environs de Widdin, & que le seul bacha de la Natolie y est resté avec un corps de 30,000 hommes, pour observer les mouvemens de Passwan-Oglou. Ce chef n'a pas voulu accepter l'accommodement que le grand-seigneur lui avoit fait offrir. Ce refus fut à peine connu à Constantinople, que le divan donna au bacha de la Natolie l'ordre de prendre d'assaut la ville de Widdin & de s'emparer du rebelle mort ou vif. Cette ville, depuis cet ordre, ne discontinua pas d'être bombardée. Passwan-Oglou riposte avec un feu de canon si bien nourri qu'il étourdit tout le monde, & qu'on n'a encore pu réussir à rien contre lui. Trente attaques de l'armée ottomane ont été faites contre lui, toutes trente ont été repoussées avec vigueur. On est curieux de savoir quelle issue aura la trente-unième. Après le dernier combat qui a eu lieu avec le gouverneur de la Roumélie, & dans lequel les deux partis ont perdu au-delà de 14,000 turcs, ce bacha s'est retiré sur Nissa, où, sous peine de perdre la tête, il est obligé de rendre compte des différentes batailles qu'il a perdues & des grandes dépenses qu'il a faites. Aujourd'hui il s'est rendu à Sophie, où il a renforcé son armée de 30,000 szarevals ou montagnards. Dans la position formidable où il se trouve, il a écrit au grand-seigneur une lettre dans laquelle il lui dit qu'il ira lui-même à Constantinople rendre compte de sa conduite.

PRUSSE.

De Berlin, le 8 vendémiaire.

Le ministre de Hoym étant arrivé de Breslau en Silésie, la grande commission des finances va commencer. On attend de cette commission de grandes réformes.

On craint ici que la guerre ne se renouvelle. Le comte Hanguitz, ministre des affaires étrangères, a journellement des conférences avec le roi. On parle d'un changement dans le système politique. Mais on peut être assuré que la Prusse restera neutre, tant que les français ne remettront pas sur le tapis leur expédition contre l'Hanovre & Hambourg : cela paroît étrange, mais cela est vrai.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 17 vendémiaire.

A la séance du 14 de ce mois de la seconde chambre, on fit une dernière lecture de la résolution approbative du 24 prairial & de ses auteurs.

Govers, Quesnel, Hoitsma, Ondorp & Linthorst ont attaqué ce projet. Ils ne vouloient point que le corps législatif sanctionnât, par son approbation, un coup de main militaire.

Bacot, van Lennep, de Leeuw & Huber, ont soutenu l'opinion contraire. Après de longues discussions, l'appel nominal vint terminer l'affaire en faveur du projet. La majorité l'a adopté.

Le même jour, Appelins fut nommé président de la première chambre; & Wormer de la seconde.

Dans la séance du 18, de la première chambre, on a fait lecture d'une lettre du directoire exécutif, par laquelle il annonce l'arrivée du citoyen Lombard (de Langres), envoyé extraordinaire de la république française.

Voici le discours qu'il a prononcé devant le directoire batave, en remettant ses lettres de créance :

Citoyens directeurs; fier de la confiance dont je suis honoré par mon gouvernement, mais plus fier encore de la loyauté avec laquelle il en ead que je traite avec vous, je ne viens apporter ici que des paroles de paix; appuyer ou entamer des négociations, dont le but est de consolider l'indépendance & la prospérité batave.

Sans commerce, point d'existence pour la Batavie, & point de commerce aussi sans tranquillité. Ainsi donc, loin d'elle toute réaction politique, qui, en affaiblissant les ressorts du gouvernement, atténuerait la confiance qu'un peuple doit avoir dans la durée d'une constitution qu'il a lui-même sanctionnée.

Oubli du passé, union pour l'avenir; tels sont, pour tous les amis de la liberté, les seuls moyens de faire face à l'ennemi commun.

Il ment à sa conscience, celui qui se dit patriote, & ne sait pas faire à sa patrie le sacrifice de ses haines personnelles. Il est né pour le malheur de son pays, celui qui en réchauffe les ennemis dans son sein; celui qui, par des relations commerciales, alimente les ressources d'une nation perfide, & sacrifie à son intérêt particulier l'indépendance de ses concitoyens.

Écartez, citoyens directeurs, écartez ces nuages qui obscurcissent encore votre horizon politique, & le jour le plus pur luit désormais pour vous.

Si j'osois ici parler en mon nom, je vous dirais, citoyens directeurs, qu'en mettant le pied sur le sol batave, je n'ai rencontré que des républicains qui vous honorent, & s'estiment heureux de cette probité rigoureuse qui forme la base de vos actions.

Flatté de ce tribut d'éloge qui vous étoit justement payé, & songeant de mon côté à la franchise des instructions qui me sont données, je me suis écrit : nous ferons le bien.

Et pour vous prouver à l'instant même qu'une confiance réciproque doit présider à des négociations, je vous déclare ici, au nom de mon gouvernement, que s'il ne vent pas qu'un mariage nuise aux intérêts combinés des deux nations, il n'entend pas non plus qu'aucun corsaire français attente à la propriété batave.

Rigoureux observateur des ordres qui me sont transmis, je ferai tout pour consolider l'harmonie qui doit régner entre deux peuples amis; fidèles, vous-mêmes, aux intérêts de la nation qui vous investit d'une partie de sa puissance, la prospérité commune ne peut que résulter de cette heureuse intelligence ».

Réponse du président.

« Citoyen ministre, votre première démarche, marquée au coin de cette loyauté républicaine qui caractérise le négociateur d'une grande nation, doit nous inspirer la plus juste confiance.

Les paroles de paix que vous nous portez au nom de votre gouvernement, les sentimens que vous nous énoncez y mettent le comble.

Soyez persuadé que, pénétrés de ces mêmes principes, nous serons toujours fidèles aux intérêts des deux peuples, & que nous travaillerons sans cesse à être utiles à notre grande & glorieuse alliée, & à consolider par-là l'indépendance & la prospérité de la république batave.

Puissez-vous, citoyen ministre, vivre heureux parmi nous, & vous convaincre que la bonne-foi, dont la nation batave fut de tout tems jalouse, existe encore dans ces contrées!

Agréez enfin nos vœux, pour que le bonheur commun résulte d'une mission qui commence sous de si heureux auspices, & que l'amour d'un peuple libre soit la récompense du ministre qui se glorifie à si juste titre de la confiance de son gouvernement ».

REPUBLIQUE FRANÇAISE

De Paris, le 27 vendémiaire.

Le courrier venu d'Égypte a été 60 jours en route; il s'est embarqué à Rosette. Le brick sur lequel il est venu a été poursuivi par un vaisseau ottoman. Il ne lui a échappé qu'en se cachant, pendant 40 heures, entre deux rochers; il a abordé à Ancône. C'est le seul de trois courriers qui soit heureusement arrivé; l'un a été pris par Nelson, on croit que l'autre a péri; le troisième a été secouru & sauvé par des Grecs.

Le défaut d'espace ne nous permet pas d'imprimer aujourd'hui plusieurs lettres de Buonaparte. La plus récente est du 18 messidor, & par conséquent beaucoup antérieure au combat naval : elle est datée d'Alexandrie. Il y donne les détails de son débarquement ; de prise d'Alexandrie ; de la défaite de plusieurs corps d'Arabes ; d'un traité d'alliance conclu bientôt avec 13 de leurs principaux chefs qui venoient de dîner chez lui.

Les conventions faites avec eux portent qu'ils ne harceleront plus les derrières de l'armée ; qu'ils nous fourniront les secours requis & le nombre d'hommes nécessaires pour marcher contre les mameloucks ; & qu'après la conquête de l'Égypte, Buonaparte leur restituera des terres qui leur ont autrefois appartenu.

La maison de Buonaparte est toujours pleine des imans, des cadis, des schéris, des principaux du pays, des muphtis ou chefs de la religion.

La nation égyptienne n'est point telle que l'ont peinte les faiseurs de relations. Elle est calme, fière & brave.

Buonaparte déclare dans une de ses proclamations qu'il est venu pour mettre fin au brigandage des bays, & non pour rien faire contre l'alcoran ni le sultan ; que la nation française est la seule & unique alliée que la Porte Ottomane ait en Europe.

Nous avons sous les yeux des lettres particulières écrites le 10 fructidor, de Rosette, en Égypte. Elles confirment les détails déjà connus.

Le général Menou commande à Rosette & dans les environs. Il a été obligé de garder le lit, pendant quinze jours.

Il devoit partir, le 12 du même mois, un autre courrier pour le directoire exécutif.

On raconte de Buonaparte des succès & des entreprises qui tiennent du prodige. Il n'a pas, dit-on, négligé la magie d'un char aérien. Qu'on juge de l'effet d'un pareil spectacle, vu pour la première fois, par un peuple ignorant & superstitieux. Les Égyptiens le prennent pour l'envoyé de Mahomet.

— Trugaet est de retour de Madrid à Paris.

Le tribunal criminel de Paris vient d'ordonner la mise en liberté du noiaire Castel & Debourgade, accusés d'avoir volé au trésor public 3 millions de rescriptions bataves. Ils sont renvoyés devant la police correctionnelle.

— Si on en croit les gazettes allemandes, les troupes autrichiennes ont occupé le Brisgaw, & font des préparatifs pour entrer dans la Souabe.

— On assure qu'un avis venant d'Égypte en France, ayant été pris par l'escadre de Nelson, cet amiral a écrit à Buonaparte une lettre très-polie, pour l'avertir qu'il n'oserait point de ses dépêches, que ce qui a trait au gouvernement, & qu'il seroit fidèlement remettre en France les lettres de famille & toutes celles adressées à des amis.

— Buonaparte a fait saisir à Alexandrie, les propriétés des nations en guerre avec la France, & a mis un embargo sur tous les navires qui se trouvoient dans le port.

— La commission des contributions prévient le public, que le délai d'un mois, accordé par la loi, pour obtenir des dégrèvements sur les contributions de l'an 5 & 6, en payant préalablement un tiers, expirera le 16 brumaire.

— Le général Collin est arrivé à Paris ; il revient de Turin, d'où il a été rappelé par le Directoire.

— Outre le ministre Schimmelpennink, déjà arrivé à Paris, le directoire batave y envoie Meyer qui y a déjà résidé comme ambassadeur.

— Des lettres d'Allemagne assurent que le prétendant vient d'abdiquer ses ridicules prétentions, en faveur du fils aîné du ci-devant comte d'Artois. La couronne qu'il lui passe est assurément un mince présent. Paul premier a néanmoins la bonté d'y attacher du prix, & va en conséquence donner en mariage au fils du ci-devant comte d'Artois, celle de ses filles que Catherine II avoit d'abord destinée au trône de Suède.

— La diligence, allant de Saint-Brieuc à Brest, a été arrêtée & pillée, dans la soirée du 21 vendémiaire.

— Le 22 vendémiaire, est entré à Gravelines un parlementaire anglais, qui avoit à bord environ 60 prisonniers français, échangés en exécution du cartel convenu.

Théâtre Français de la République.

Blanche et Muntcassin, ou les Vénitiens, tragédie nouvelle en cinq actes, du citoyen Arnaud, auteur de *Marius*, de *Lucrece*, d'*Oscar*, &c., a eu le plus grand succès sur le théâtre de la République. Le poëte a su réunir dans un même sujet ce que la scène tragique peut offrir de majestueux, de tendre, de terrible. C'est ainsi qu'à un premier acte où le pouvoir sénatorial se présente dans toute sa pompe, en succèdent deux autres remplis de tout ce qui doit porter l'attendrissement dans les âmes sensibles & passionnées. Au quatrième, l'amour sans espoir, son langage déchirant, ses résolutions, ses sermens prononcés au milieu des ténèbres de la nuit, dans un asyle sacré, en présence de l'Être Suprême vengeur des parjures, élevent déjà l'intérêt au plus haut degré, lorsqu'arrivent les événements désastreux qui rendent inévitable la catastrophe à laquelle le cinquième acte est consacré.

Ici, tout est simple, grand & sévère. Le lieu de la scène suffiroit pour produire l'effroi ; c'est le tribunal secret où siègent les trois inquisiteurs d'état. Ils vont juger. À chaque mot, au gré de chaque personnage, il faut pleurer, admirer ou frémir. Cet acte offre l'un des dénouemens les plus tragiques qu'il y ait au théâtre, & peut être considéré lui-même comme l'une des plus belles conceptions dramatiques modernes.

Nous nous réservons de donner des détails sur cet ouvrage, dont le style, toujours naturel, se pliant sans effort aux situations si différentes dans lesquelles les divers personnages sont successivement placés, a fréquemment obtenu les applaudissemens les mieux mérités.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 27 vendémiaire.

Boulby-Paty rappelle que la commission de marine a fait deux rapports à ce sujet par l'organe de Riou, qui dans ce moment est absent. Ces rapports ont rempli le vu du conseil. La commission n'auroit pas d'ailleurs d'autres bases à présenter. . . . L'orateur réclame l'ordre du jour sur le tout. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

Lécolite, par motion d'ordre : Je viens fixer votre attention sur deux nouveaux moyens d'obtenir les 125 millions nécessaires pour la levée de la conscription. Il existe dans les départemens de l'Ouest une grande quantité de marais salins acquis à la république par l'émigration des propriétaires, vous auriez besoin d'avoir des renseignemens sur leur étendue & sur leur produit. Je demande qu'il soit fait un message au directoire pour l'inviter à vous les transmettre. — Adopté.

Pressavin, par une autre motion d'ordre, demande que le cidre & le poiré soient compris dans l'octroi de bien-

faïssances. L'orateur propose de les taxer à 3 fr. par muid. — Renvoyé à la commission.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de Delbrel sur le mode de juger les dispenses de la conscription pour cause d'infirmité ou d'incapacité.

Vesins croit que la hiérarchie établie par le projet entre le jury municipal & le jury central, ne fera que retarder le jugement des réclamations de dispenses. Rien, dit-il, ne sera plus long que la formation des jurys. Les jeunes gens qui auront été examinés par le jury municipal, seront obligés de se présenter au jury central, où ils essuieront les mêmes difficultés. Le jury municipal sera donc au moins inutile. Nous ne pouvons d'ailleurs ignorer que les habitans de la campagne regardent avec défaveur les loix qui appellent leurs enfans aux frontières. Peut-on supposer qu'ils examineront avec plus de sévérité les jeunes gens de la conscription, parce qu'ils seront pères de défenseurs de la patrie? C'est au directoire à faire directement suivre le mode d'examen. Je demande l'ordre du jour sur le projet.

Soulié partage cet avis. Les jurys, dit-il, tendent à la douceur. Ne vaudrait-il pas mieux confier l'examen aux commissaires du directoire, que la loi déclare responsables. Je distingue en deux classes les dispenses à accorder pour cause d'infirmité; les unes provisoires, les autres définitives. Les premières ne seroient expédiées que pour quatre mois, par les commissaires du directoire près l'administration municipale, après la visite faite par deux officiers de santé, en présence de deux citoyens, pères de défenseurs de la patrie. Les secondes seroient de l'attribution du commissaire près l'administration centrale, qui feroit examiner les infirmités par deux officiers de santé, en présence de deux citoyens, pères de défenseurs de la patrie. L'orateur conclut à l'ordre du jour sur le projet.

Crochon soutient, à son tour, que le jury sera pour le moins inutile, il ne sera déterminé que par l'avis des officiers de santé. Il suffira donc de déclarer que les visites continueront à être faites par les officiers de santé, en présence des commissaires, de faire imprimer & afficher leurs rapports.

Le rapporteur répond, que son projet réunit la surveillance des commissaires, à celle des citoyens qui doivent avoir la confiance de la loi, puisqu'ils ont leurs enfans aux armées. Il développe les raisons présentées dans le rapport, & il demande que l'urgence soit déclarée.

Après quelques autres débats, le conseil déclare l'urgence & adopte le projet, tel à-peu-près que nous l'avons déjà inséré dans une de nos feuilles. L'amendement le plus saillant consiste à déclarer que les pères, jusqu'au degré de consin-germain inclusivement, ne pourront sieger à la fois dans un jury.

Un orateur demande que les différens congés, sous quelque prétexte qu'ils aient été accordés, soient annullés, & qu'ils passent au creuset d'un nouvel examen.

Delbrel, rapporteur, répond que les vœux du préopinant sont remplis. Le conseil a déjà pris un arrêté par lequel il ordonne à la commission militaire de présenter un projet sur le mode de vérification des congés accordés. Elle le présentera incessamment.

La commission spéciale fera son rapport sur la rédaction des cantons primedi prochain.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé une résolution du 24 vendémiaire, qui établit un droit d'octroi pour les dépenses locales de la commune de Paris.

Il a rejeté une résolution du 12 vendémiaire, qui annulle un arrêté pris le 21 thermidor an 2, par le représentant du peuple Forestier, attendu que cette résolution ne l'envoie point par-devant l'autorité compétente pour faire prononcer sur le fonds.

Bourse du 27 vendémiaire.

Amsterdam 59 $\frac{3}{4}$, 60 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	Rente viagers 15 f. 25 c.
<i>Idem</i> cour 55 $\frac{1}{4}$, 57 $\frac{3}{4}$.	Rente prov. 16 f. 25 c.
Hambourg 194, 191 $\frac{3}{4}$.	Tiers consol. 15 f. 25 c.
Madrid 11 f. 50 c.	Bon $\frac{3}{4}$ 2 f. 25 c.
Mad. effec. 14 f. 56 c.	Bon $\frac{1}{2}$ 2 f. 25 c.
Cadix 11 f. 50 c.	Bon $\frac{1}{4}$ 3 f. 12 c.
Cad. effec. 14 f. 55 c.	Or fin. 106 f.
Gènes 97 $\frac{1}{4}$, 95 $\frac{3}{4}$.	Ling. d'arg. 50 f. 75 c.
Livourne 105 $\frac{1}{4}$, 104 $\frac{1}{2}$.	Portugaise 97 f. 50 c.
Bâle pair, 1 $\frac{1}{4}$ per.	Piastre 5 f. 45 c.
Geneve 3 p.	Quadruple 81 f. 75 c.
Lyon pair 15 j.	Ducat d'Hol. 11 f. 75 c.
Marseille pair 10 j.	Guinée 28 f. 50 c.
Bordeaux pair 15 j.	Souvarain 35 f. 25 c.
Montpellier pair 15 j.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 420 à 425 f. — Eau-de-vie 22 deg., 305 à 315 f. — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martinique, 3 f. 10 c. — *Idem* St-Domingue, 2 fr. 80 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 10 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel, 0 f.

Ouvres complètes de Condillac, en 25 volumes in-8°, d'environ 500 pages, imprimés en beaux caractères neufs, & sur papier carré fin de Limoges.

Cette édition, désirée depuis long-tems, n'est pas une simple réimpression. Cet exemplaire, sur lequel Condillac a fait des corrections & additions, ainsi que le manuscrit sur la langue des calculs, ouvrage élémentaire qui n'a pas encore paru, & qui manquoit à son cours d'études, étoient restés sous les scellés pendant deux ans après la mort de Mably, son frere.

L'impression en a été confiée à des libraires devenus propriétaires des manuscrits: leur zèle, leur intelligence, leur propre intérêt, la surveillance de plusieurs membres de l'institut, & particulièrement celle du citoyen Arnoux, l'un des éditeurs & exécuteur testamentaire de Mably, sont le garant certain que cette importante & précieuse édition ne laisse rien à désirer.

L'exemplaire revu, corrigé & augmenté, dans la presque totalité, par Condillac lui-même, ainsi que le manuscrit autographe sur la langue des calculs, qui ont servi pour cette édition, sont déposés à la bibliothèque nationale.

Il en a été tiré 50 exemplaires sur grand-raisin vélin d'Angoulême, & 200 sur carré fin d'Angoulême.

Prix du carré fin de Limoges, 90 fr.; sur carré d'Angoulême, 120 fr.; & sur vélin, 500 fr.

A Paris, chez Guillaume, libraire, rue de l'Eperon, n°. 11, chez J. Gratiot, imprimeur, cul-de-sac Pecquay; chez Houel, imprimeur-libraire, rue du Bac, n°. 940; chez Gide, libraire, place Sulpice; & à Strasbourg, chez Levrault, libraire.

Nota. L'ouvrage inédit sur la langue des calculs a été tiré séparément en 1 volume in-8° & 2 volumes in-12; chez les mêmes libraires. Prix, 4 fr.

A. FRANÇOIS.